

Résolution de l'AG extraordinaire de la FEDE du 20 avril 2016

La FEDE est la faïtière qui défend les intérêts de l'ensemble du personnel de l'Etat.

Réuni-e-s en assemblée extraordinaire le 20 avril 2016 à Givisiez, les représentant-e-s des associations membres de la FEDE ont pris connaissance des excellents résultats des comptes 2015 et des explications du Conseil d'Etat relatives à la situation financière de l'Etat de Fribourg et aux perspectives pour le personnel. Les délégué-e-s ont pris bonne note de la promesse du Conseil d'Etat que le personnel ne serait plus touché par de nouvelles mesures d'économie.

Considérant :

- l'excédent de revenu de 126 millions de francs avant opérations de clôture dans les comptes 2015 de l'Etat ;
- la fortune de l'Etat de Fribourg de 1,127 milliards de francs ;
- le degré d'autofinancement des investissements qui atteint le niveau 103,3% ;
- la politique restrictive du Conseil d'Etat quant à la création de postes ;
- les actions de démantèlement du service public via l'autonomisation de secteurs du service public et les projets de sortie du personnel de la LPers ;
- la croissance démographique qui engendre une augmentation des besoins ;
- les efforts consentis par le personnel ces 3 dernières années qui ont grandement contribué à ce bénéfice exceptionnel ;

l'assemblée extraordinaire des délégué-e-s des associations membres de la FEDE, réunie le 20 avril 2016 à Givisiez, demande au Conseil d'Etat :

- de considérer le partenariat social comme un investissement et de mettre en place un mécanisme pour ristourner au personnel sa part des efforts consentis et acceptés sous conditions lors de son assemblée du 28 août 2013 ;
- d'assouplir sa politique de blocage dans la création de nouveaux postes,
- de défendre le statut d'agent des services public en s'opposant à une éventuelle demande de sortie de la LPers du personnel de l'HFR ou à d'autres demandes similaires émanant d'autres services ou établissements publics notamment l'ECAB ;
- d'assurer le financement du personnel hospitalier comme les autres employé-e-s de l'Etat ;
- de mieux valoriser l'expérience à l'engagement et d'appliquer des critères moins restrictifs pour la reconnaissance des compétences des collaborateurs et collaboratrices engagés de longue date et qui ne sont pas titulaires du diplôme requis pour la fonction exercée
- d'ouvrir des discussions avec la FEDE et les associations de personnel sur les ressources supplémentaires nécessaires pour faire face à l'augmentation des tâches dans certains secteurs.

L'assemblée demande en outre au Conseil d'Etat de se montrer sensible aux soucis et problèmes des couches de la population fribourgeoise les moins favorisées qui ont également été affectées par les mesures d'économies et d'examiner la possibilité de minimiser leur impact durant la prochaine législature.

Fribourg, le 20 avril 2016